

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2022

VISANT À GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE PAR LA GRATUITÉ DES MÈTRES
CUBES VITIAUX - (N° 325)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD14

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Dragon, Mme Alexandra Masson, Mme Mathilde Paris, M. Taché de la Pagerie et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À la troisième phrase de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« et les consommations ostentatoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'une consommation ostentatoire ? Par qui sera-t-elle appréciée ? Comment la quantifier ? À partir de quel volume d'eau ?

Cette expression est trop floue et crée une insécurité juridique. Il convient de la supprimer.